

Loi du 30 juin 2025 - Application au 11 août 2026

Consentement obligatoire (opt-in)

A compter du **11 août 2026**, tout démarchage téléphonique à des fins commerciales ne pourra être réalisé que si le consommateur a donné son consentement explicite, clair, spécifique et révocable.

Fin de Bloctel

A cette date, **le service Bloctel deviendra obsolète**. La nouvelle loi inverse en effet le principe actuel. Aujourd'hui, les consommateurs doivent s'inscrire sur Bloctel pour exprimer leur refus d'être démarchés, et les professionnels ont alors l'interdiction de les contacter. À compter du 11 août 2026, ce sera l'inverse: les professionnels ne pourront démarcher que les consommateurs pour lesquels ils auront recueilli un consentement explicite au préalable. Le service Bloctel devient donc inutile.

Vacances et téléphone : le droit de ne pas être interrompu

20/07/2026

Un appel attendu pendant les congés peut être agréable. Il relie aux proches, confirme une réservation ou apporte une information utile. Mais lorsqu'il s'agit d'un démarchage commercial, l'effet est tout autre. L'appel impose un retour brusque dans une logique d'obligation, de décision ou d'attention immédiate. La rupture est d'autant plus forte que les vacances reposent précisément sur l'idée inverse : la liberté de choisir son temps.

Le téléphone est devenu un objet personnel, toujours à portée de main, même loin de chez soi. Cette présence constante rend la déconnexion plus difficile. Une simple sonnerie suffit à interrompre une conversation, une lecture ou un moment de repos. Répondre, refuser, raccrocher, bloquer : autant de micro-actions qui réintroduisent une contrainte là où l'on cherchait une parenthèse.

Le consentement explicite devient la condition préalable à toute prospection téléphonique. Ce principe prolonge naturellement le droit à la déconnexion : être joignable ne signifie plus être sollicitable.

Les vacances rappellent une évidence : le repos n'est possible que si l'on peut suspendre les sollicitations. Le téléphone restera un outil de lien, mais seulement lorsqu'il est utilisé au bon moment. Car se déconnecter, ce n'est pas disparaître. C'est simplement choisir quand être présent.